

Règlement de la Ronde du fort de l'heurt

Article 1	Organisation : La Ronde du fort de l'heurt est organisée par la municipalité du Portel . Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés . Les participants courent sous leur propre responsabilité et l'organisation se dégage de tout vol .										
Article 2	Certificat médical obligatoire ou licence sportive athlétisme conditions strictes pour avoir un dossard : Selon la nouvelle réglementation relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage , chaque participant devra présenter lors de l'inscription un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins d'un an . Les licenciés fourniront la photocopie de leur licence sportive 2025/2026 . Les parents des mineurs devront également présenter un QS (Questionnaire de Santé) dûment rempli à la date de la course avec signature obligatoire .										
Article 3	Sécurité et Assistance Médicale : L'organisation est garanti en responsabilité civile par la PNAS . La sécurité sur le parcours sera assurée par OPALE SECOURISME et une équipe de Signaleurs bénévoles ainsi que des agents territoriaux . Individuelle accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leurs licence.										
Article 4	Dossards : Les dossards sont à retirer le jour de la course à partir de 10 heures dans le barnum situé « place de la république » . Clôture des inscriptions 20 minutes avant le départ de la course Rappel : Aucun dossard ne sera délivré sans inscription à jour et sans pièce d'identité										
Article 5	Droit d'inscription :										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">5 Km</td> <td style="text-align: center;">7 Euros</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">11 Km</td> <td style="text-align: center;">10 Euros</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Duo Mixte (Hommes/Femmes Obligatoire)</td> <td style="text-align: center;">14 Euros</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Marche</td> <td style="text-align: center;">4 Euros</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Courses Enfants « Poussins , Benjamins , Minimes GRATUIT »</td> </tr> </table>	5 Km	7 Euros	11 Km	10 Euros	Duo Mixte (Hommes/Femmes Obligatoire)	14 Euros	Marche	4 Euros	Courses Enfants « Poussins , Benjamins , Minimes GRATUIT »	
5 Km	7 Euros										
11 Km	10 Euros										
Duo Mixte (Hommes/Femmes Obligatoire)	14 Euros										
Marche	4 Euros										
Courses Enfants « Poussins , Benjamins , Minimes GRATUIT »											
Article 6	Horaires et Distances : 14h30 : Baby athé 2020 et après distance 300 Mètres 14h45 : Ecole d'athlétisme 2017-2019 distance 400 Mètres 15h00 : Poussins , Poussines : 2015-2016 distance : ~ 1 Km 500 15h15 : Benjamins G et F et Minimes G et F 2011-2014 distance : ~ 3 Km 16h30 : Course ~ 5 Km (1 tour) et ~ 10 Km (2 tours) Cadets , Juniors , Seniors , Masters 0 à Masters 10 H et F . 16h35 : Marche H et F (1 tour)										
Article 7	Récompense : Cadeau de bienvenue à tous les 500 premiers participants inscrits sur les courses chronométrées . Grande Tombola avec de nombreux lots après la remise des récompenses (présence obligatoire)										
Article 8	Résultats et Classement : A 18h30 Salle Yves Montand . Les résultats et classements seront affichés dans la salle et paraîtront sur le site CHRONOPALE : https://www.chronopale.fr										
Article 9	Cette course est inscrite au Challenge du Pays Boulonnais										



